

SÉANCE DU 01 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 01 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PÉJOU, DEFORGE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER, Mrs TARRADE, HERMANN.

Absents excusés : Mr GORY, Mmes REIX-PEYTOUR, LEMEINGRE

Monsieur GORY Roland a donné son pouvoir à Madame Delphine FILIATRE
Madame REIX-PEYTOUR Véronique a donné son pouvoir à Monsieur DUBOIS Jean-Louis
Madame LEMEINGRE Audrey a donné son pouvoir à Mr PÉJOU Sébastien

Monsieur DEFORGE Aimé a été élu secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

-2-

DÉCISIONS

Monsieur DUBOIS rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- 2022-003 Avenant n°1 – Maîtrise d'œuvre – Construction d'un bâtiment à usage de Boucherie Charcuterie – 24/03/2022

Il a été procédé à la signature d'un Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet EURL EPURE – Architecte Urbaniste – 87800 NEXON pour un montant HT de 33660 € sur une estimation des travaux en phase DCE à 330 000 € HT.

-3-

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

POUR MÉMOIRE

	EUROS
excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	148 822,04
Excédent d'investissement antérieur reporté	55 017,11

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

solde d'exécution de l'exercice	-42 687,60
solde d'exécution cumulé ligne 001	12 329,51

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2021

dépenses d'investissement	452 387,00
recettes d'investissement	184 686,20
SOLDE	-267 700,80

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

rappel du solde d'exécution cumulé	12 329,51
rappel du solde des restes à réaliser	-267 700,80
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-255 371,29
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	255 371,29

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	255 973,37
résultat antérieur	148 822,04
TOTAL A AFFECTER	404 795,41

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	255 371,29
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	255 371,29
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	149 424,12
TOTAL	404 795,41

-4-

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET AEP ASSAINISSEMENT

POUR MÉMOIRE

	EUROS
excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	142 674,25
excédent d'investissement antérieur reporté	56 593,43

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

solde d'exécution de l'exercice	-22 662,55
solde d'exécution cumulé ligne 001	33 930,88

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2021

dépenses d'investissement	23 000,00
recettes d'investissement	
SOLDE	-23 000,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

rappel du solde d'exécution cumulé	33 930,88
rappel du solde des restes à réaliser	-23 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	10 930,88
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	-10 222,22
résultat antérieur	142 674,25
TOTAL A AFFECTER	132 452,03

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	132 452,03
TOTAL	132 452,03

-5-

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur LOCHARD fournit des explications à propos des taxes et notamment concernant la disparition de la taxe d'habitation.

Au regard de la hausse des coûts, la question est posée de revaloriser les taux à hauteur de 1%.

Un tour de table est réalisé.

La base d'imposition va augmenter, ce qui va altérer le pouvoir d'achat des foyers déjà fragilisé par la hausse du coût de l'énergie.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire décide de passer au vote.

Trois élus préconisent l'augmentation des taux, neuf membres du Conseil Municipal sont favorables au maintien des taux de l'année précédente.

Le Conseil Municipal fixe les taux pour 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	67.41 %

-6-

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – DURÉE AMORTISSEMENT MATÉRIEL TECHNIQUE ET ÉTUDES

Monsieur le Maire indique que les immobilisations affectées au service d'eau et d'assainissement doivent faire l'objet, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, d'une dotation annuelle aux amortissements.

Par délibérations du 15/03/96 visée le 21/03/96, du 06/02/2015 visée le 18/02/2015 et du 27/03/2015 visée le 03/04/2015, la Commune avait fixé les cadences d'amortissement des biens affectés aux services de l'eau et l'assainissement.

Le matériel technique et les frais d'étude ne font pas partie de ces délibérations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la durée d'amortissement de ces immobilisations, étant précisé que celles-ci doivent refléter le plus possible la durée de vie du bien et sont à adapter en fonction de l'usage et de la qualité de réalisation de chaque bien.

Il est proposé d'approuver les durées d'amortissements suivantes :

Frais d'études/Numérisation	5 ans
Matériel et outillage de voirie	6 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les durées d'amortissement indiquées ci-dessus.

-7-

VOTE DES SUBVENTIONS

Le montant des subventions allouées aux associations a été discuté en commission des finances suite aux propositions formulées par la Commission Convivialité.

Monsieur LOCHARD rappelle qu'en plus des subventions directes, certaines associations reçoivent des subventions indirectes : prêt de salle, acquittement de factures énergétiques qui ont doublé depuis le 1^{er} janvier.

Monsieur PEJOU va organiser une réunion avec les associations les plus utilisatrices pour les sensibiliser à des économies d'énergies, les responsabiliser.

-8-

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contenu détaillé du budget dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 136 538,32 €	1 136 538,32 €	781 194,52 €	781 194,52 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 15 voix pour et zéro contre :

* **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Commune

-9-

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contenu détaillé du budget dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
291 469,03 €	291 469,03 €	166 289,88 €	166 289,88 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 15 voix pour et zéro contre :

* **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Eau Assainissement de la Commune

- Monsieur LOCHARD remercie Madame LAGRANGE pour la qualité de son travail –

-10-

INSTAURATION TARIF

Monsieur LOCHARD expose à l'assistance, qu'il y a lieu d'instaurer un tarif ouverture / fermeture vanne d'eau.

Il propose de fixer ce tarif à 15 euros, et de rédiger un formulaire de sollicitation d'ouverture / fermeture de vanne que tout requérant devra retourner à la mairie complété et signé pour assurer la traçabilité des demandes.

Après délibérations, le conseil municipal valide la rédaction du formulaire et décide de fixer le tarif d'ouverture / fermeture de vanne à 25 euros.

-11-

DÉDOMMAGEMENT SURPRESSEUR

Trois constructions récentes à proximité du château d'eau des pradelles rencontrent des problèmes de pression d'eau.

Il est dressé un bref historique des terrains ouverts à la construction sur le secteur.

Madame LORNAC explique que la commune est tenue de fournir de l'eau avec un minimum de pression (300 grammes).

La pression à disposition est de 1.5 bars. Pour autant, l'installation de surpresseurs pourrait être une solution, l'interrogation demeure quant à leur financement.

Un surpresseur coûte environ 1 800 euros. Il en faut un par construction.

A priori, le vendeur accepte de participer.

Il est proposé une participation communale à hauteur d'un tiers, sur présentation d'une facture acquittée de l'achat du surpresseur avec un plafond de 600 euros.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, accepte cette proposition.

Cependant, l'assemblée précise que cette participation est exceptionnelle, et valable uniquement pour les trois lots se trouvant sur les hauteurs, à proximité du château d'eau.

-13-

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPORT GENDARMERIE

Monsieur le Maire énonce le comparatif des infractions 2021/2022 fourni par la gendarmerie.

ELECTIONS

Monsieur le Maire présente le bureau de vote du second tour des élections présidentielles.

TRAVAUX

Monsieur LOCHARD souhaiterait organiser une réunion de travail pour faire le point sur tous les chantiers de manière à respecter les délais pour les demandes de subventions.

Les élus intéressés pourront prendre position pour un choix de date sur doodle.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame BERNIER expose son intervention en conseil communautaire concernant la consommation énergétique de l'office du tourisme.

Certaines modifications nécessiteraient une intervention de la CLECT.

Le conseil communautaire propose de changer les radiateurs et de sensibiliser les agents.

Certains membres du conseil font remarquer qu'il serait judicieux que la commune participe au choix des radiateurs, afin notamment de s'assurer de la prise en compte de leur consommation énergétique.

PROCURATIONS

Madame FILIATRE souhaite savoir de combien de procurations peut disposer une personne.

Chaque électeur peut bénéficier d'une procuration émanant de France, plus éventuellement une établie hors de France.

CONVENTION EAU – VICQ SUR BREUILH

Un brouillon a été rédigé, quelques modifications doivent être transmises prochainement

RÉUNIONS

Monsieur TARRADE aimerait que toutes les réunions ne soient pas programmées le vendredi soir, et propose une rotation sur les jours de la semaine.

Monsieur LOCHARD préférerait un jour fixe.

Le lundi semble faire consensus.

MAGNAC EN BREF

Madame LORNAC voudrait le mot du Maire au plus tard le 07 Mai pour une distribution le 11.

VILLAGE ÉTAPE : GUIDE DU ROUTARD

Monsieur PÉJOU informe l'assistance que le Guide du Routard « Village Etape » est sorti. Il a été présenté le matin même à BESSINES.

C'est la première fois qu'une édition est dédiée à un label.

13 000 exemplaires seront répartis dans 5 000 points de vente à partir du 06 avril. Cet évènement va être largement médiatisé. En règle générale, quand un guide sort la fréquentation des lieux identifiés augmente de 20%.

Une réédition est prévue, l'an prochain, ce qui permettra de rectifier d'éventuelles « coquilles ».

VILLAGE ÉTAPE : RÉUNION DE ZONE

La réunion de zone aura lieu à MAGNAC-BOURG le 7 avril. Une trentaine de représentants est attendue.

Monsieur PÉJOU présente à l'assemblée un objet-souvenir réalisé par Monsieur François ÇÉLÉRIER, sur lequel figure un épi de faïtage, qui sera offert à chaque participant.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h15.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

